

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Inspection du travail

Service déconcentré du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

*Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services*

Sous-direction des carrières
et des compétences

Arrêté du 22 août 2008 portant nomination

NOR : MTSO0880860A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;
Vu le décret n° 2000-748 du 1^{er} août 2000 modifié relatif aux règles de nomination et d'avancement applicables aux emplois de directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et de directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des départements d'outre-mer et de secrétaire général de direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et notamment l'article 2, paragraphe 3, et l'article 3 ;
Vu l'arrêté en date du 11 juillet 2008 portant nomination dans l'emploi fonctionnel de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à l'administration centrale à compter du 15 juillet 2008 de M. Daniel Thomas et le détachant dans cet emploi pour une durée de cinq ans ;
Vu l'arrêté en date du 11 juillet 2008 chargeant M. Daniel Thomas de l'intérim de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Seine-Saint-Denis du 15 juillet au 31 août 2008 ;
Vu l'arrêté en date du 15 avril 2005 portant nomination dans l'emploi fonctionnel de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Essonne à compter du 18 avril 2005 de Mme Martine Jegouzo et la détachant dans cet emploi pour une durée de cinq ans ;
Vu la vacance temporaire du poste de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Seine-Saint-Denis ;
Sur la proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Martine Jegouzo, directrice du travail, détachée dans l'emploi fonctionnel de directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Essonne (GR II) et placée au 6^e échelon, lettre B, chevron 3, est chargée de l'intérim de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} septembre 2008.

Article 2

Pendant cet intérim, Mme Martine Jegouzo pourra bénéficier d'indemnités d'intérim, en application des dispositions de l'article 2, paragraphe 3, et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Evry et Bobigny.

Article 3

La dépense occasionnée sera imputée sur les crédits du programme 0155, compte PCE 641 111 (YC) du budget du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Article 4

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 2008.

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi*

*Le ministre du travail,
des relations sociales,
de la famille et de la solidarité*

Pour les ministres et par délégation :

Par empêchement du directeur
de l'administration générale
et de la modernisation des services :
*Le sous-directeur des carrières
et des compétences,*

D. MATHIEU

Copie à Mme la DDTEFP de l'Essonne ; DDTEFP de la Seine-Saint-Denis ; DRTEFP d'Ile-de-France ; M. le préfet de l'Essonne ; M. le préfet de la Seine-Saint-Denis.